

POUR LA

MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / JANVIER 2020 - 6 €

N°311

ENTRETIEN

Pierre Jarlier :
« Les intérêts convergents
de l'ANEM et du CEREMA »

FINANCES PUBLIQUES

Les mesures en faveur
de la montagne pour 2020

VIE DE L'ANEM

L'Association dresse le bilan
de l'Acte II de la loi montagne
au Sénat



DOSSIER

**LES MOMENTS
HEUREUX
DES MAIRES
DE MONTAGNE**



À LA UNE : C'est entendu : il faut avoir les épaules solides pour être maire de nos jours, avec les difficultés qui n'ont cessé de se multiplier au cours des dernières décennies. À quelques semaines des élections municipales de 2020, PLM est allé à la rencontre de plusieurs maires de montagne. Qu'ils briguent un nouveau mandat ou pas, tous nous confient que la fonction est aussi faite de belles réussites et de grands bonheurs.

Photo : Sylvain Robin/123RF



Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org



édito

JEANINE DUBIÉ, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

« UNE ANNÉE 2020 SOUS LE SIGNE DE LA MONTAGNE »



En ce début d'année, avec Annie Genevard et Frédérique Lardet, nous vous présentons nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour 2020. Que cette année nouvelle vous apporte joie et réussite dans tous vos projets et notamment pour ceux qui remettront leur mandat en jeu au cours des prochaines élections municipales.

Avec la naissance de l'Agence nationale de la cohésion des territoires au 1^{er} janvier et la tenue d'un Conseil national de la montagne le 10 janvier à Saint-Dié-des-Vosges, cette nouvelle année semble s'engager sous de bons auspices pour les territoires de montagne. Espérons que moyens et ambitions soient bien au rendez-vous.

S'agissant des élus, je ne doute ni de leur énergie ni de leur capacité à être force de proposition. Il va de soi qu'en leur nom l'Association sera présente et investie sur les grands dossiers qui jalonnent les prochains mois. Les résultats des évaluations de la mise en œuvre de l'Acte II de la loi montagne lancées à l'Assemblée nationale et au Sénat devraient pour cela nous fournir des feuilles de route appropriées.

D'ores et déjà, le projet de loi 3D (décentralisation, différenciation, déconcentration) annoncé pour le printemps et pour la rédaction duquel le gouvernement entend s'appuyer sur des concertations très ouvertes, nous indique un premier cap sur lequel se focaliser afin de faire valoir la montagne et ses différences.

ASSEMBLÉE NATIONALE

4

ENVIRONNEMENT



IAKOV FILIMONOV/123RF

TOURISME



MARQUIS GRUIN/123RF

URBANISME



13

sommaire

12

3 - Actualité : ● La première commune labellisée « Terre de Jeux 2024 » est en montagne ! ● Europe : vers une neutralité carbone en 2050 ● Concertation sur les fonds européens ● De la neige à Noël mais pas pour tous ● L'ANCT désigne sa présidente.

4 - Environnement : Le loup passe mal en Europe.

5 - Entretien : Pierre Jarlier : « Les intérêts convergents de l'ANEM et du CEREMA ».

7 - Dossier : Maire de montagne, des satisfactions malgré tout.

12 - Tourisme : ● La France, première destination touristique mais troisième pour les recettes ● Les nouvelles rames du funiculaire qui relie Bourg-Saint-Maurice et la station des Arcs ont été inaugurées ● Tourisme et emploi.

13 - Urbanisme : Les schémas de cohérence territoriale en voie de simplification.

13 - Finances publiques : Lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2020 : les élus de la montagne font entendre leur voix.

15 - Vie de l'ANEM : ● L'Association entendue au Sénat sur le bilan de l'Acte II ● L'agenda.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13

Directeur de la publication et directeur de la rédaction

Pierre Bretel

Rédaction

Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothee Collet
Jean-Marie Safra

Conception graphique et réalisation

Patrick Maître (GMES)

Communication

Jérôme Diawara

Photos

Droits réservés

sauf crédits

Impression

L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris

N° de commission paritaire
021G84199

ISSN

0296-7987

Abonnement

55 € / 11 numéros.

Ce numéro a été tiré

à 6 000 exemplaires.

Dépôt légal :

janvier 2020



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

La première commune labellisée « Terre de Jeux 2024 » est en montagne !

Lancé en juin par le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024, le label « Terre de Jeux 2024 » distingue les collectivités qui s'engagent à changer le quotidien des gens grâce au sport et à permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès aujourd'hui. 500 communes ont déjà acquis le label et la première d'entre elles se situe en montagne.

Durant le Salon des maires de France en novembre dernier, Alice Morel, maire de Bellefosse, a reçu des mains du président de Paris 2024, Tony Estanguet, le diplôme décernant le label « Terre de Jeux 2024 » à sa commune qui compte 149 habitants et ne dispose que d'un modeste terrain de football et d'une piscine construite en 1936.

Les actions engagées au titre de « Terre de Jeux 2024 » doivent mobiliser les acteurs locaux autour de trois grands principes moteurs : la célébration, l'héritage et l'engagement. Elles doivent bien entendu se conformer aux chartes olympique et éthique Paris 2024. Les collectivités labélisées, avec l'appui de programmes spéciaux, développeront ainsi leur offre d'activités sportives en incitant, notamment, à la pratique de la marche et du vélo. Elles installeront également des signalétiques spéciales et aménageront des parcours de santé. Elles organiseront enfin un certain nombre d'événements locaux permettant de suivre le déroulement des Jeux. De même, le label servira à signaler aux différentes délégations d'athlètes les potentiels lieux de préparation et d'entraînement.

Les collectivités continuent de répondre massivement à l'appel, avec la possibilité d'obtenir ce label jusqu'à l'ouverture des Jeux. Un site Internet dédié permet de s'informer et de remplir le dossier de candidature accessible en ligne. Plus d'un millier de communes de toutes les tailles avaient déjà postulé début novembre.

Les 500 premières communes retenues ont donc été annoncées à l'occasion du Congrès des maires de France. S'il s'agit majoritairement de communes et d'intercommunalités de taille moyenne, un tiers ont moins de 10 000 habitants et 9 % sont même

en dessous de 2 500 habitants. 416 ont candidaté afin de devenir « centre de préparation aux jeux » et d'accueillir des délégations étrangères au sein de leurs infrastructures.

De nombreuses communes de montagne figurent dans cette première liste : Saint-Chély-d'Apcher, Millau, Monistrol-sur-Loire ou Pontarlier. On y trouve également des stations telles que Tignes, Morzine, La Clusaz ou Font-Romeu.

Le choix très symbolique de Bellefosse n'en est que plus spectaculaire car il confirme que tous les territoires sont concernés et qu'aucun ne doit hésiter à se porter candidat.

Plus d'infos :

www.terredejeux.paris2024.org



La maire de Bellefosse, Alice Morel, présentant le label affiché à l'entrée de sa commune.

EUROPE : VERS UNE NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

L'Europe premier continent neutre en carbone : telle est l'ambition du pacte vert dévoilé par la nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le 11 décembre devant le Parlement européen.

Présenté à la fois comme une opportunité et une stratégie de croissance, le pacte a vocation à se décliner dans chacune des politiques sectorielles de l'Union : extension au secteur maritime du système communautaire d'échange de quotas d'émission, réduction des pesticides et des engrais dans le secteur agricole et augmentation des surfaces exploitées en Bio, compatibilité des accords de libre-échange avec l'Accord de Paris, en représentent quelques exemples. Dès le mois de mars, une proposition législative de la Commission devrait mentionner l'objectif de neutralité carbone pour 2050 et une autre en octobre devrait porter les objectifs de réduction d'émission de carbone par rapport à 1990 à 50 ou 55 % alors qu'ils sont aujourd'hui de 40 %.



La nouvelle présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, aux côtés du nouveau président du Conseil européen, Charles Michel.

Le pacte vert s'inviterait également dans le débat sur les orientations budgétaires de l'Union pour fixer une part d'au moins 25 % du futur budget de l'UE qui lui soit obligatoirement consacrée (la France propose 30 %, d'autres pays 50). Cela serait au moins 40 milliards d'euros par an dont l'effet levier générerait au total 100 milliards d'investissement... là où la Cour européenne des comptes considère qu'il en faudrait 300.

CONCERTATION SUR LES FONDS EUROPÉENS

L'ANEM a participé à la réunion de l'Instance nationale de concertation pour la préparation de l'accord de partenariat (INCOPAP) qui se tenait dans les locaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) le 10 décembre. Cette réunion précédait celle du comité de pilotage État-Régions du 17 décembre. L'accord de partenariat 2021-2027 doit fixer le cadre d'application en France de la future génération de programmes opérationnels européens. Le principal défi qu'il lui faudra relever sera de poursuivre le même type de projets que ceux engagés jusqu'ici, avec moins d'objec-

tifs thématiques et probablement moins de financement. En effet, ni le cadre financier pluriannuel exact ni la réglementation aboutie sur le futur fonctionnement des fonds européens ne sont définitivement arrêtés. Ces retards sont imputables aux incertitudes concernant le Brexit et au renouvellement récent du Parlement et de la Commission, ce qui entraînera probablement des décisions sur ces questions au mieux pour la fin 2020. L'INCOPAP entend néanmoins anticiper au mieux afin de rendre effectifs les nouveaux programmes opérationnels dès janvier 2021.

DE LA NEIGE À NOËL MAIS PAS POUR TOUS

Début janvier, le bilan de l'enneigement des massifs pour la période des fêtes de fin d'année s'avérait plutôt mitigé et fortement contrasté. Si, une fois de plus, les Alpes et les Pyrénées ont bénéficié d'une neige abondante, parfois en quantité exceptionnelle par rapport aux moyennes saisonnières, les massifs de moyenne altitude n'ont été que chichement enneigés. Le Jura a pu tirer son épingle du jeu avec une couche de 30 à 40 cm autour de 1 300 m d'altitude. Dans le Massif

central, la situation s'est révélée critique avec une épaisseur de neige de 5 cm sur le seul massif du Sancy, à partir de 1 500 m d'altitude. Quant aux Vosges, en raison d'une alternance de pluie et de neige sur plusieurs semaines, elles sont restées pratiquement vertes (seuls quelques sommets des Hautes Vosges ayant pu stabiliser une couche de 5 cm). Les prévisions météorologiques pour janvier ne laissent pas entrevoir d'amélioration significative de la situation à brève échéance.

L'ANCT désigne sa présidente

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1^{er} janvier. Un premier conseil d'administration s'était tenu à la mi-décembre afin de désigner la présidente et d'adopter le budget pour 2020.



Caroline Cayeux, nouvelle présidente de l'ANCT.

Le décret n° 2019-1 190 fixant les modalités d'organisation de l'Agence qui doit prendre la suite, à compter du 1^{er} janvier 2020, du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est paru au *Journal officiel* le 19 novembre 2019.

Les missions de l'Agence y sont définies autour de trois grands axes. Le premier consiste à « apporter concours aux préfets de région et de départements [...] en matière d'impact territorial des projets de transformation des services publics ». Le deuxième vise à mener des travaux d'observation, de prospective et de stratégie afin

d'exercer une veille et une alerte dans le domaine des politiques de la ville et d'aménagement du territoire, en particulier en matière de transition numérique, écologique, démographique, de

mutations économiques et de coopération transfrontalière. Enfin, le dernier axe est de contribuer à la mise en place de dispositifs d'innovation et d'expérimentation des politiques publiques. Ces onze programmes d'appui, pilotés par l'Agence, portent sur des thématiques variées, confirmées par leur intitulé, tels qu'« Action cœur de ville », « France services », « Territoires d'industrie », « France très haut débit », « Petites villes de demain » ou encore « Éducation-petite enfance ». L'un d'eux a pour thème « Montagne et ruralité ».

L'Agence est pilotée par un conseil d'administration composé de 33 membres avec voix délibérative, nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Quatorze sièges reviennent à des élus : quatre parlementaires (deux députés et deux sénateurs), dix représentants d'associations de collectivités territoriales au nombre desquelles figure l'ANEM.

La réunion d'installation s'est tenue le 12 décembre. Jeanine Dubié, secrétaire générale, représentait Annie Genevard, présidente de l'Association. Le conseil a élu Caroline Cayeux, maire de Beauvais (Oise) et présidente de Villes de France, présidente de l'Agence, et Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France, vice-président. Il a également voté son budget pour 2020 qui s'élève à 75 millions d'euros, dont 10 seront réservés au financement de l'ingénierie.

environnement

Le loup passe mal en Europe

Un rapport conjoint des inspections générales de l'Agriculture et de l'Environnement⁽¹⁾, présenté au Groupe national loup le 27 novembre dernier, dresse une comparaison instructive de l'approche du loup au regard des activités d'élevage dans cinq pays européens (Suisse, Italie, Espagne, Allemagne et Pologne). Celui-ci permet d'établir plusieurs constats qui s'avèrent utiles pour faire évoluer le dossier.

Le premier des constats établis par le rapport est celui de populations de loups globalement en forte augmentation et d'une coexistence partout difficile, en particulier avec l'élevage ovin et caprin (l'élevage bovin, notamment en Pologne, semble relativement plus préservé). Le rapport témoigne d'ailleurs que le statut du loup accordé par la Convention de Berne est contesté aujourd'hui par plusieurs pays. Une autre affirmation majeure du rapport concerne le phénomène d'hybridation entre loups et chiens errants, qu'il considère comme marginal mais qui doit effectivement être combattu avec efficacité. Il relève également au passage que le système d'analyse ADN français est bien supérieur à celui des pays visités, et donc plus fiable... bien qu'il soit onéreux et lent. Le rapport souligne également le montant substantiel des crédits consacrés au loup

en France par rapport aux autres États. Alors qu'en France les aides à la protection des troupeaux s'élèvent à 25 millions d'euros en 2018, elles ne représentent que 1,3 million en Allemagne et 3 millions en Suisse. Il en va de même pour les indemnités qui atteignent 3,5 millions d'euros en France mais seulement 0,2 en Allemagne pour une population de loups analogue (600 individus) et 0,9 million en Castille-et-Leon.

Enfin, pointant que 50 % des attaques se concentrent sur 10 % des unités pastorales, le rapport préconise qu'on s'interroge sur les causes qui pourraient l'expliquer dans la perspective de mieux dépenser l'argent public à l'avenir. C'est dans cet esprit qu'il

propose de faire évoluer le système d'aides aux éleveurs vers une aide forfaitaire qui intégrerait la permanence de la prédation. Enfin, les rapporteurs font part de leur conviction que le mode d'exploitation durable et compatible avec la présence du loup repose sur la présence du berger et sur la taille raisonnable des cheptels (jusqu'à 800 ou 1 000 têtes). Parmi les onze recommandations, figure la création d'un Observatoire de la coexistence entre le loup et les activités humaines.

(1) « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 », Rapport CGEDD n° 012414-01, CGAAER n° 18097, établi par Thierry Boisseaux et Odile Stefanini-Meyrignac (CGEDD), Christian Démolis et Michel Vallance (CGAAER), mai 2019.



Les auteurs du rapport sont convaincus que le meilleur rempart contre le prédateur réside dans le gardiennage de troupeaux de taille raisonnable.

Pierre Jarlier

« Les intérêts convergents de l'ANEM et du CEREMA »

Maintenant présidé par un ancien président de l'ANEM, sénateur honoraire du Cantal et maire de Saint-Flour, Pierre Jarlier, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a vocation à collaborer avec les collectivités pour répondre aux grands enjeux du développement durable et mettre en relation des acteurs qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble.

PLM : Quels objectifs vous êtes-vous fixés ?

Pierre Jarlier : Le CEREMA va se tourner de plus en plus vers les collectivités locales. Notre ambition n'est pas de concurrencer les bureaux d'études privés mais, au contraire, d'accompagner les acteurs territoriaux vers une expertise solide et conforme aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. Le CEREMA a passé de nombreuses conventions avec les ministères de la Cohésion des territoires, des Transports et celui de la Transition écologique et solidaire. Et, en 2020, nous allons nous tourner résolument vers l'adaptation des bâtiments publics et des logements à la transition écologique. Nous allons également travailler sur la mobilité en secteur rural et sur la reconquête des centres-bourgs. Ces dispositifs concernent en particulier nos territoires de montagne.

PLM : Quelles coopérations avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sont-elles envisagées ?

P.J. : L'ANCT vient d'être mise en place et le CEREMA, qui en est un des opérateurs délégués sur les territoires, est membre du conseil d'administration. Il pourra ainsi mener des actions concrètes au profit des communes et des territoires de montagne qui sont particulièrement concernés et impactés par les aléas climatiques et géographiques. Plusieurs exemples me viennent à l'esprit en termes d'immobilier touristique, de mobilité, de risques naturels comme la prévention des inondations ou des éboulements, ou encore de gestion des milieux aquatiques. Par exemple, le CEREMA participera au prochain séminaire annuel consacré aux territoires de montagne qui est prévu au mois de juin dans le territoire Briançonnais sur le thème « Territoires de montagne et



« Le CEREMA pourra mener des actions concrètes au profit des communes et des territoires de montagne. »

UNE COMPÉTENCE ET UNE EXPERTISE RECONNUES

Placé sous la double tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et de la Transition écologique et solidaire, le CEREMA est un établissement public qui intervient dans de grands domaines techniques – aménagement, habitat, politique de la ville, transports, mobilité, sécurité routière, environnement, ville durable, bâtiments, risques, etc. – et propose une très large palette d'interventions réparties sur l'ensemble du territoire (26 implantations) : méthodologie, expertise, recherche appliquée, innovation, expérimentation, veille technologique... Sa spécificité repose sur un ancrage territorial avec 2 600 agents, 9 équipes de recherche et 20 laboratoires et centres d'essais. Elle repose également sur sa capacité à faire le lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

transitions ». Nous veillerons également à une application mesurée des dispositions d'urbanisme spécifiques aux zones de montagne.

PLM : Comment imaginez-vous les relations futures entre le CEREMA et les élus de la montagne ?

P.J. : Avec l'ANEM, nos intérêts sont convergents. Nous avons fait ce constat avec sa présidente, Annie Genevard, et son délégué général,

Pierre Bretel, lors d'une rencontre ANEM-CEREMA. D'ailleurs, nous travaillons à la préparation d'une convention et d'un partenariat. Déjà, la secrétaire générale de l'Association, Jeanine Dubié, a été désignée pour participer à la commission d'orientation thématique environnement et risques du CEREMA, et la vice-présidente, Frédérique Lardet, à celle consacrée à l'ingénierie territoriale. Les élus de la montagne pourraient aussi avoir un accès aux données très diverses du CEREMA, soit au moyen d'un protocole d'accès permanent et exhaustif, soit au cas par cas en fonction de leurs besoins.

PLM : Quelle pourrait être la première action concrète menée en partenariat avec les élus de la montagne ?

P.J. : La prévention des risques en montagne est essentielle et les élus ne disposent pas toujours des moyens d'expertise nécessaires à l'évaluation de leur impact sur la sécurité et sur la vie quotidienne des communes. Les ponts constituent de vrais facteurs d'inquiétude, notamment après les derniers événements tragiques en France et en Italie. C'est un sujet d'excellence du CEREMA. Nous allons proposer un protocole d'expertise en début d'année 2020 aux collectivités afin d'analyser l'état de ces infrastructures.

PYRÉNÉES



Signature de la convention tourisme entre l'Occitanie et les Hautes-Pyrénées

Le 5 décembre 2019, Jean-Louis Guilhaumon, vice-président de la région Occitanie en charge du tourisme, et Michel Pélieu, président du département des Hautes-Pyrénées, ont signé une convention tourisme unissant les deux institutions. L'objectif de cette convention est d'uniformiser les ambitions régionales et départementales pour le développement du tourisme dans les Hautes-Pyrénées afin de mettre en œuvre une stratégie commune pour la période 2019-2021.

La convention s'articule autour de plusieurs axes de travail, la construction d'une offre touristique d'excellence, en lien avec le patrimoine naturel et culturel régional, construite autour des Grands Sites (Gavarnie, Cauterets, Pont d'Espagne, Lourdes, Pyrénées Auro/Lou-

ron, Pic du Midi), et le déploiement d'une politique marketing offensive afin de renforcer l'attractivité du territoire.

La convention implique également la montée en gamme des hébergements touristiques privés en lien avec l'accompagnement proposé par le département auprès des propriétaires (200 dossiers suivis en 2019) ainsi que la modernisation des stations touristiques par de nouveaux équipements et l'augmentation de la fréquentation sur les débuts et fins de saisons. Enfin, la convention comprend le développement de la grande itinérance (circuit séjours, promotion du cyclotourisme).
Plus d'infos : www.hautespyrenees.fr/actualite/signature-de-la-convention-tourisme-entre-la-region-occitanie-et-le-departement-des-hautes-pyrenees/

MASSIF CENTRAL

La marque Altitude 1886 est arrivée en Lozère

Un peu plus d'un an après son lancement officiel (voir PLM n° 301 de février 2019), la marque collective des éleveurs et transformateurs du Massif central, Altitude 1886, est enfin disponible en magasins. Les Lozériens sont les premiers à pouvoir déguster les steaks hachés de bœufs élevés à l'herbe, assurant une juste rémunération pour tous les maillons de la filière.

Commercialisé au prix de 3,75 euros le pack de deux steaks hachés de 250 grammes, soit 15 euros le kilo, celui-ci a été minutieusement étudié afin de correspondre à une démarche de qualité tout en restant abordable. Deux week-ends durant, des éleveurs lozériens volontaires ont eux-mêmes assuré la promotion de leurs produits dans deux grandes surfaces de Mende et de Lodève. Une médiation humaine d'importance aux yeux du consommateur qui a remporté un succès encourageant.

Plus d'infos : www.alt1886.fr



CORSE

Premier festival Sinecime in Francardu

Le premier festival du film de montagne s'est déroulé du 30 novembre au 6 décembre 2019 dans l'ancien centre des arts et des feux de Prumitei à Francardu. Ce nouvel événement est porté par l'association Ciné 2 000 d'Ajaccio, la communauté de communes Pasquale Paoli du Centre Corse, la Collectivité de Corse et le comité de massif. Pendant une semaine, 26 films, dont deux en avant-premières, ont été présentés. Des rencontres avec des réalisateurs, des producteurs ou des acteurs, une exposition, des conférences et deux



concerts ont également eu lieu. Ce festival Sinecime s'inscrit dans une politique culturelle décentralisée dans les vallées de Corse, ouvertes aux habitants, aux scolaires et aux insulaires des territoires urbains.

Plus d'infos : <https://sinecime.corsica/>

ALPES



Un quatrième fumoir prochainement installé à la Balme-de-Thuy (Haute-Savoie)

De nos jours, on ne compte plus les déclinaisons du plus célèbre fromage fondu français qu'est la raclette. Pourtant, s'il en est une qui fait l'unanimité chez les gourmets, c'est le brézain, la raclette fumée au feu de bois imaginée et produite à La Balme-de-Thuy. C'est dans les années 1980, au cœur des Aravis, qu'est né le brézain. Dérivé de la raclette d'Auvergne, le brézain est un fromage au fumage 100 % naturel confectionné à plus de 1 000 mètres d'altitude avec du lait de vaches de montagne. Ce dernier est affiné pendant six à huit semaines avant de passer au fumoir. Les meules s'imprègnent ensuite, pendant 24 heures, de fumée de hêtre réalisée à partir de 12 kg de copeaux. Un croisillon est par ailleurs posé sous chaque pièce pour empêcher une coloration totale de la croûte.

Succès international, ce fromage est aujourd'hui vendu dans le monde entier. De 200 tonnes produites il y a quinze ans, on en est à 700 aujourd'hui. Et sans doute plus demain car un quatrième fumoir devrait prochainement être installé à La Balme-de-Thuy.
Plus d'infos : www.lessorsavoyard.fr/1996/article/2019-11-23/le-brezain-la-raclette-fumee-imaginee-dans-les-aravis-que-tout-le-monde-s

JURA



À Apremont, les mathématiques au cœur d'un conte pour enfants

Les élèves des cinq classes de l'école publique d'Apremont ont assisté au spectacle *Au bout du conte*, un conte musical humoristique et interactif dans lequel la musique, les chansons, les marionnettes et le jeu théâtral se combinent aux mathématiques pour tracer le parcours du lutin Vingcent qui veut épouser la princesse Quatr'ine... Mais le roi Numéric n'est pas d'accord et la fée Calcuette va s'en mêler. Avec ce spectacle, les enfants ont revu leurs mathématiques. « L'intrigue mêlait ces notions de façon ludique et enchantée », explique la directrice de l'école d'Apre-

mont, Colombine Garnier. Les élèves, âgés de 2 à 11 ans, ont été ravis. « Les marionnettes elles étaient trop belles », déclare Théo, des étoiles dans les yeux. Quant aux plus grands : « C'était bien parce que c'était instructif et très rigolo », confie Edouard, un parent accompagnateur. « Ce spectacle a été financé par la coopérative scolaire qui vit grâce aux subventions de la mairie, de l'APE (association des parents d'élèves) et à la participation des familles », précise la directrice de l'école.

Plus d'infos : www.laurentdeschamps.com/ABDC.htm

VOSGES

Le bonbon a conquis New York

En octobre dernier une tonne de friandises de la confiserie des Hautes-Vosges de Plainfaing a quitté le port du Havre pour rejoindre la mégapole américaine afin de figurer aux côtés d'une vingtaine d'autres spécialités sur les étals d'un véritable marché de Noël alsacien installé du 6 au 22 décembre sur Bowling green park, en plein Lower Manhattan. Les bonbons plainfinois à la réglisse n'ont cependant pas fait partie du voyage, la législation américaine n'acceptant pas le charbon végétal comme colorant alimentaire, et il semblait hors de question de recourir pour l'occasion au même colorant que celui utilisé pour la fabrication du Coca-Cola qui, lui, n'est pas naturel. Parmi les autres spécialités culinaires présentées, les chalands new-yorkais ont pu découvrir ou retrouver choucroute, tartes flambées, pains d'épices ou bredele, mais aussi produits textiles et poteries.

Le coût total de l'opération, qui s'élève à 1,2 million d'euros, a été soutenu pour plus des deux tiers par les collectivités locales (les villes de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse ainsi que la région Grand Est). L'opération séduction qui vise à inciter la clientèle américaine à visiter le territoire alsacien devrait fonctionner. Les organisateurs tablent en effet sur une progression de 15 % du nombre de nuitées américaines qui atteignaient en 2018 les 140 000.
Plus d'infos : www.marches-noel.org



dossier

MAIRE DE MONTAGNE, DES SATISFACTIONS MALGRÉ TOUT

À la veille des élections municipales, des maires de montagne expliquent ce que leur fonction leur a apporté. Beaucoup de satisfactions en dépit des difficultés croissantes de leur charge.

« Il faut être fou ou maso pour vouloir être maire de nos jours. » Que ne l'a-t-on entendu ou lu, plus ou moins récemment, de la bouche de porteurs de l'écharpe tricolore ou de leurs proches ? Baisse des dotations aux communes, lenteurs administratives, services de proximité menacés ou supprimés, prérogatives rognées et évolution des compétences avec la loi NOTRe, inadaptation de certaines lois aux réalités du territoire, fonctionnement de plus en plus bureaucratique, excès de normes, aberrations diverses, « recrudescence des râleurs en tout genre », etc.

Les maires étant, en outre, juridiquement responsables de tout ce qui arrive de fâcheux dans leurs communes, une étude du CEVIPOF révélait en juillet 2019 qu'un maire sur deux ne souhaitait pas se représenter. Plusieurs mois ont passé et la loi Engagement et proximité, censée renforcer le statut de l'élu ainsi que l'autorité des maires, a fait l'objet d'un accord, à la mi-décembre, entre députés et sénateurs. La tension est un peu retombée et, le 22 mars prochain, de nouveaux conseils municipaux seront en place. À bulletin secret, les maires seront élus pour un mandat de six ans, dont 6 158 communes de montagne (6 092 en métropole et 66 en outre-mer) concernées.

Il y a aussi des maires heureux

Jean Picchioni, ancien maire et actuellement maire adjoint des Adrets, ainsi que les maires d'Arronnes (François Szypula), d'Évisa (Jean-Jacques Gianni), de Lanne-en-Barétous (Lydie Althapé), de Pontarlier (Patrick Genre) et de Saâles (Jean Vogel) gardent d'abord en mémoire les souvenirs d'actions et de réussites qui, tout bien considéré, ont pleinement justifié leur investissement.



Lydie Althapé et sa volonté de fer

Maire de Lanne-en-Barétous depuis 2014, 493 habitants, dans les Pyrénées-Atlantiques, à 17 km d'Oloron-Sainte-Marie, Lydie Althapé brigue un deuxième mandat.

On ne sait si c'est en raison de sa proximité avec les pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques dont elle est la conseillère juridique, mais Lydie Althapé ne recule devant aucun obstacle. Elle n'a pas davantage été effrayée qu'un soldat du feu en intervention lorsque, il y a six ans, elle s'est présentée devant les électeurs de Lanne-en-Barétous avec un programme de rénovation de la commune long comme les deux bras mis bout à bout.

Lydie Althapé a dû commencer par faire un choix : elle sera juriste les lundis, mardis et mercredis et maire de la commune les quatre autres jours. Difficile de parler de temps partiel. Ce sont quasiment deux gros pleintemps mais peu lui importe. « En tant que maire, on est dans le concret, s'enchantent-

elle. On peut voir se réaliser nos projets et apprécier la satisfaction des habitants de la commune. »

Lydie Althapé et ses adjoints commencent par voler au secours de l'espace nordique d'Issarbe qui était en train de mourir à petit feu. La commune s'en désintéressait et le restaurant était fermé avec d'importants problèmes de gestion. « Nous avons tout municipalisé et fait en sorte que la station reparte du bon pied. Cela a demandé beaucoup d'investissements de la part de la majorité municipale qui a porté le projet à bout de bras », se félicite-t-elle.

Sans doute, mais réécouter la neige crisser au passage des skis de fond, des raquettes et des luges est plus qu'un encouragement. Le toit et les murs de l'église du village ont été refaits, la création d'un columbarium dans un pigeonnier est en cours, la voirie est presque à jour et l'école communale qui était en perte de vitesse a retrouvé des couleurs avec quarante-deux élèves répartis dans deux classes.

Fini ainsi le départ en masse des jeunes vers des contrées moins isolées ; et réhabilitées les maisons qui tombaient en décrépitude. Lydie Althapé n'en finit plus de cocher les cases de son programme 2014. « Tout, ou presque, note-t-elle, a été accompli. » Madame le maire est satisfaite.

Patrick Genre et l'atout cœur

Maire de Pontarlier depuis 1999, 18 000 habitants, à 837 mètres d'altitude dans le Haut-Doubs, et à proximité de la frontière suisse, Patrick Genre est candidat pour la cinquième fois. Il a annoncé que ce serait son dernier mandat à la tête de la ville. Sa ville !



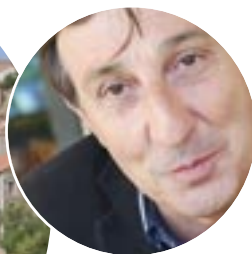
Y a-t-il plus pontissalien que lui ? Peut-être mais, à tout bougrement chercher, pas besoin d'un verre d'absinthe supplémentaire pour s'en convaincre : Patrick Genre est bien de Pontarlier. Il en est issu, ses parents y étaient commerçants, il y vit toujours. Tout cela tisse plus que des liens indestructibles, cela crée des devoirs et des obligations. Et évidemment, en vingt années, l'urbanisme de Pontarlier a beaucoup changé : deux nouveaux quartiers ont vu le jour en plein centre-ville, une maison médicale est née, une zone d'activités économiques est sortie de terre, la construction de logements s'est accélérée, la voirie a été reprise, de nouvelles places en crèche ont été aménagées...

Faire en sorte que les gens apprécient, eux aussi, de se loger à Pontarlier, d'y travailler, d'y vivre : voilà son vrai moteur à Patrick Genre et, dans sa démarche, l'humain n'est jamais loin. « J'ai toujours développé de la proximité, de la simplicité, de la disponibilité, se plaît-il à souligner. J'avais d'ailleurs toujours dit à mon entourage que si, un jour, je changeais d'attitude, il faudrait vite me le dire parce que je ne serais plus digne de ce rôle de maire. »

Pas besoin : de toute évidence, son cœur bat toujours au quotidien pour Pontarlier et, au fond, effectivement, la dimension

humaine est toujours centrale. « Bien sûr, quand ça marche, on est heureux pour les autres et pour soi-même », se ravit-il. En conclure que ce sont uniquement les relations humaines qui font que Patrick Genre est bien dans sa peau de maire serait néanmoins très exagéré. « On est heureux, reprend-il, parce que le mandat de maire est le seul où l'on voit se concrétiser directement les idées pour lesquelles on a été élu. »

Encore six années d'embellissement de la seconde ville la plus haute de France mais déjà des plaisirs à foison. Encore un ? « Toutes les personnes qui sont de retour à Pontarlier et qui nous disent : on n'en revient pas comme ça se développe », résume-t-il, fier comme un enfant du pays paré de l'écharpe tricolore...



Jean-Jacques Gianni et la confiance retrouvée

Maire d'Évisa depuis douze ans, 210 habitants, au nord de la Corse-du-Sud, et très engagé dans la politique de développement de la montagne de l'île de Beauté, Jean-Jacques Gianni va se représenter pour un troisième mandat.

Monsieur le maire le rappelle tout net : « Au cours de ces trente dernières années, la commune avait perdu 70 % de sa population, passant de 540 à 186 habitants ». L'hiver, Évija était en état de sommeil léthargique. Il n'y avait pas de logements vacants et le maintien de l'école était menacé. Le tableau était particulièrement sombre mais, comme quelques irréductibles Gaulois d'une célèbre bande dessinée, Jean-Jacques Gianni et son équipe municipale n'ont pas accepté de laisser leur village sentir venir sa fin.

En 2008, ils ont repris le flambeau et force est de convenir, avec eux, que cette petite commune située à l'extrémité du départe-

ment de la Corse-du-Sud a retrouvé de la vigueur. « Nous avons eu une volonté de repeuplement, raconte Jean-Jacques Gianni. Notre politique de création de logements, surtout sociaux, a permis de loger une dizaine de familles. De ce fait, l'école est passée de six à quatorze élèves et la relève est assurée puisque le village compte un certain nombre d'enfants en bas âge qui vont l'intégrer dans deux ou trois ans. Pour ces quelques prochaines années en tout cas, l'école est sauvée. »

L'école ? Tout passe en effet par-là, avec des parents qui font vivre la commune et des enfants qui en sont l'avenir. Mais, visiblement, en douze années d'efforts, Jean-Jacques Gianni et ses conseillers municipaux n'ont rien gardé d'autre d'essentiel sous le coude. Ni le réseau d'eau qui a été refait à neuf. Ni la refonte de toutes les routes de la commune. Ni la mise en place d'un point d'accueil touristique. Ni encore la sauvegarde d'un pont génois inscrit au patrimoine et qui menaçait de s'écrouler ou la valorisation d'un chantier de châtaigniers. « Tout cela, c'est extraordinaire », s'émerveille le maire d'Évisa, pour qui le travail n'est pas fini mais pour qui aussi « sans confiance, l'avenir n'est pas possible. »



Jean Picchioni et le don de soi

Maire, de 1983 à 2009, des Adrets, 1 000 habitants, à 30 kilomètres de Grenoble, Jean Picchioni est aujourd'hui maire-adjoint de la commune iséroise, vice-président de la communauté de communes du Grésivaudan en charge de la culture et trésorier de l'ANEM.

« Dans le relationnel, quel plaisir on a ! C'est inestimable ! » On a connu des médecins de palier et des maires de porte-à-porte. Il en reste. Jean Picchioni n'est pas

médecin et ne délivre pas d'ordonnances mais il est de ceux-là. Il soigne les vagues à l'âme et les solitudes. « Ce qui m'a le plus plu, expose-t-il, c'est d'avoir pu rendre service aux gens. C'est tout bête mais le maire détient un pouvoir qui lui permet de répondre à certaines de leurs difficultés. C'est très varié. Cela peut être des papiers qu'ils ont du mal à remplir ». Pendant un quart de siècle, Jean Picchioni passera et aidera dans toutes les maisons. De ces contacts et de cette proximité, il tirera en retour de très grandes satisfactions, avoue l'ancien maire des Adrets aux quatre mandats.

« Donner et recevoir : ce n'est peut-être

pas la priorité », glisse-t-il aujourd'hui, toujours humble et embarrassé de devoir raconter ce qui lui paraît tout à fait naturel. De fait, ce n'est pas tout. Dans les années 1980, Les Adrets étaient menacés de devenir une cité-dortoir. Jean Picchioni et son équipe municipale ont alors mené une politique qui a évité les clivages entre les néoruraux et les premiers habitants de la commune. Des événements culturels ont été organisés, des associations et des services à la personne avec un chantier d'insertion ont été montés.

Jean Picchioni a encore été un bon docteur lorsqu'il s'est agi de saisir l'opportunité d'agrandir la station « qui est le patrimoine foncier de la commune » ou de racheter une maison bourgeoise et son parc. Elle est devenue la mairie des Adrets. Une salle polyvalente a été construite.

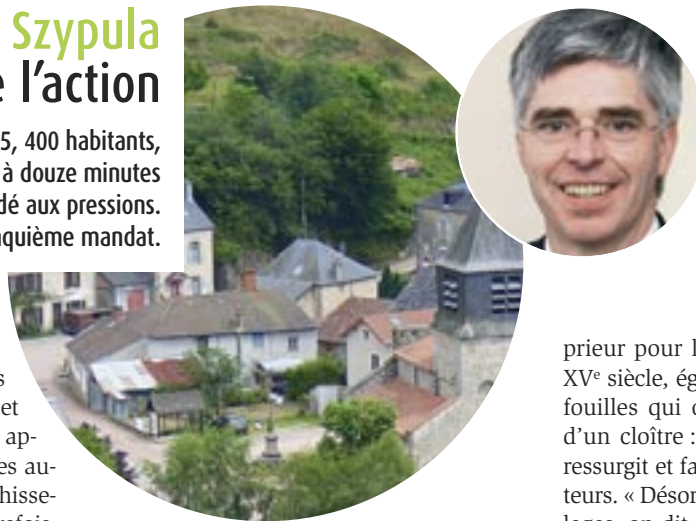
Avec une émotion perceptible, Jean Picchioni en arrive à ce qui le bouleverse peut-être encore le plus : la rénovation et l'agrandissement de l'école qui datait de 1880, l'école de Jules Ferry dit-il. « Nous avons quand même eu de bons moments dans cette vie d' élu », s'enthousiasme-t-il encore et toujours.

François Szypula et la passion de l'action

Maire d'Arronnes depuis 1995, 400 habitants, en fond de vallée dans l'Allier, à douze minutes de Vichy, François Szypula a cédé aux pressions. Il se représente pour un cinquième mandat.

« J'ai été sensible au fait que quand on est maire on est maire de tous, même de ceux qui ne votent pas pour vous. Ils doivent être respectés et entendus. C'est une leçon qui nous apprend à être conciliant et à écouter les autres. » François Szypula parle d'enrichissement personnel et professionnel. Autrefois, il écoutait et il fonçait. Il a appris à écouter et à réfléchir. Ce temps supplémentaire est fondamental « parce qu'on construit ensemble. »

Le plus gratifiant, dans l'esprit de Monsieur le maire, est précisément d'avoir fait adhérer ses équipes municipales à son projet de transformer une commune qui était oubliée et qui, aujourd'hui, bouge et attire : « On décide d'améliorations, d'investissements, et puis, un an, deux ans, trois ans, quatre ans après, vous les voyez réalisés. »



Parti du constat que la population du village avait presque honte d'habiter Arronnes et qu'il était central de lui redonner de la fierté, François Szypula s'était lancé dans un projet que l'on qualifierait de pharaonique si la commune ne se trouvait pas dans la montagne Bourbonnaise. « Arronnes est un site clunisien, européen, corrige-t-il. Nous avons foncé dans cette direction. »

Qualité de l'environnement, maison médiévale, rachat de l'ancienne demeure du

prieur pour la remettre dans son état du XV^e siècle, église Saint-Léger du XI^e siècle, fouilles qui ont fait réémerger les traces d'un cloître : c'est toute une histoire qui ressurgit et fascine les habitants et les visiteurs. « Désormais, dans tous les autres villages, on dit : Arronnes, c'est super et ma population a retrouvé de l'amour-propre. Il n'y a plus une maison inhabitée : on achète, on réhabilite, on construit. »

En évoquant aussi le rachat d'une maison et de deux granges attenantes pour en faire la maison de la paysannerie, entre tradition et modernité, et qui accueille des expositions d'art contemporain, on pourrait finalement se demander après quoi court François Szypula. À tort. Il suffit de l'écouter : « Arronnes est un village où il fait bon vivre et où on accueille. »

Jean Vogel et toutes les raisons d'y croire

Maire de Saâles depuis 1995, 840 habitants l'hiver, dans le Bas-Rhin, à 50 kilomètres de Mosheim et à 70 kilomètres de Strasbourg, Jean Vogel, auteur de *L'Appel de Saâles* (voir *PLM* n°308 d'octobre 2019), ne se représente pas mais laisse un héritage exemplaire, fait d'innovations et d'amour des autres.

Un dicton vosgien prévient : il n'y a pas de repousse sous les vieux chênes. Jean Vogel n'est pas au bout du rouleau, il a juste écouté la voix de la sagesse. Sa voix. En mars prochain, Saâles, après vingt-quatre ans de mandat, aura un nouveau maire. « Il faut une nouvelle énergie pour faire avancer les choses », illustre simplement Jean Vogel et, en un quart de siècle, à Saâles, les choses ont bien avancé. C'est l'heure aussi de se retourner sur le passé et de revisiter la commune vosgienne depuis 1995.

« Nous avons été des pionniers en termes de développement durable, déclare Jean Vogel. Nous avons commencé à l'époque où c'était considéré comme un gadget, un phénomène de mode, et nous avons abouti à quelque chose de représentatif, même les télé allemandes viennent nous filmer. »

La commune est devenue célèbre lors de la terrible tempête de 1999 quand tous les

vents se sont engouffrés par le col de Saâles. Au point que la photo qui, partout dans le monde, a illustré cette catastrophe était celle de la forêt communale.

« Vingt ans plus tard, nous sommes l'équivalent de la moyenne autrichienne en m² de panneaux photovoltaïques par tête d'habitant, met en avant Jean Vogel. Nous avons une chaufferie à bois. Nous avons l'unique centre de vacances aux normes BBC qui est 100 % énergie renouvelable. Nous avons des éoliennes au-dessus du village et sur les communes périphériques. Nous sommes donc en autonomie complète au niveau énergétique. »

La satisfaction s'entend, l'énumération se lit mais Saâles est aussi belle à voir par le



travail qui a été fait au niveau du lien social. « Aujourd'hui, pour nous, quand un étranger vient habiter au village, se félicite son maire, c'est une richesse. » Bienvenue à Saâles ! « On essaye de voir avec lui ce qu'il sait faire et tout le monde en profitera. Et on a beaucoup de nouveaux habitants qui sont très investis et très

bien acceptés par les autres habitants de la commune. »

On devine, dans les propos de Jean Vogel, la force et la sincérité de son engagement en faveur du bien-être de tous. Les gens de son village l'ont suivi et cela le rend heureux, c'est sûr. Ont notamment fleuri dans la commune des boutiques éphémères pour les personnes en mal de reconnaissance, un repair café, une maison pour tous. En somme, rien que des lieux conviviaux et chaleureux. En effet, ça aussi, « c'est énorme ».

Les maires d'aujourd'hui parlent aux futurs nouveaux maires de montagne

Après avoir vécu, tour à tour, de grandes satisfactions et des situations très compliquées, les six maires que nous avons interrogés donnent de judicieux conseils aux prochains élus.

**Lydie Althapé,
maire de Lanne-en-Barétous :**

« Ce qui par certains est vu comme un handicap doit être un atout : nous avons de l'énergie, des ressources naturelles, des sites magnifiques et propices à de nouvelles activités... Il nous faut donc être persévérants, nous accrocher, ne jamais rien lâcher et nous rappeler, à chaque instant, que vivre en montagne est une chance. »

**Patrick Genre,
maire de Pontarlier :**

« Il faut aimer son territoire, l'avoir cheillé au corps, bien le connaître, être dans la proximité, au contact, être accessible, accepter la critique, être franc, droit dans ses bottes. »

**Jean-Jacques Gianni,
maire d'Évisa :**

« Soyez des hommes de projets. Ayez une vision pour l'aménagement de votre territoire en pensant aux générations futures. Ne subissez plus la désertification et la marginalisation, agissez constamment, constamment, constamment. Il faut aller vers l'autodéveloppement en insistant sur le développement durable. »

**Jean Picchioni,
maire-adjoint des Adrets :**

« Il est indispensable d'être disponible. Pour ma part, j'avais la chance d'être enseignant et de pouvoir organiser mon emploi du temps en dehors de mes heures de cours. C'est essentiel parce qu'un maire doit apporter une grande attention aux autres, avoir une grande ouverture d'esprit, être humaniste. »

**François Szypula,
maire d'Aronnes :**

« Le premier conseil que je peux donner aux futurs élus est d'être fiers d'être montagnards. Je leur dis : n'abandonnez pas votre montagne, ne vous laissez pas endormir, résistez. Parce que chaque fois que le bon sens va dans le bon droit, il faut résister. »

**Jean Vogel,
maire de Saâles :**

« Les communes doivent travailler ensemble à trouver des solutions qui garderont chaque village attractif. Parallèlement, les maires ne doivent pas hésiter à voyager afin de pouvoir s'inspirer des réponses innovantes qui ont été mises en place ailleurs. »

La France, première destination touristique mais troisième pour les recettes

À l'heure où les premières stations ouvrent leur domaine, retour sur le bilan de l'année qui vient de s'écouler.

Malgré des mouvements sociaux d'ampleur nationale, les grèves dans les transports aériens et ferroviaires au printemps et le mouvement des Gilets jaunes, le nombre de touristes étrangers est en hausse. Avec près de 90 millions de touristes internationaux accueillis en 2018, la France est la première destination touristique mondiale. Elle conserve sa position devant l'Espagne avec 82,8 millions de touristes étrangers et les États-Unis avec 80,1 millions (Direction générale des entreprises). Cela s'est traduit par une hausse des recettes du tourisme de 6,5 %, celles-ci s'établissant à 55,5 milliards d'euros.

En revanche, elle reste en retard pour les recettes avec une

troisième place derrière l'Espagne et les États-Unis, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Le poids économique du tourisme en montagne représente 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et la clientèle étrangère représente 30 % de ce total. Les touristes européens sont les moteurs de la croissance des

arrivées de touristes étrangers. Si l'on observe les déplacements touristiques des Français, la montagne représente presque autant de voyages en nombre que le littoral (33 millions pour la montagne, 39 pour le littoral), mais moins de nuitées (183 millions contre 268 selon les chiffres de la Direction générale des entreprises en 2017).

« Le tourisme en montagne c'est 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et la clientèle étrangère représente 30 % de ce total. »

TOURISME ET EMPLOI

Au total, 89 millions de touristes étrangers devraient être accueillis en France d'ici la fin de l'année. Le gouvernement souhaite fixer un objectif ambitieux : porter ce chiffre à 100 millions d'ici 2020 et prolonger la durée moyenne de séjour sur le territoire. Cela induirait une augmentation des recettes touristiques avec un nouvel objectif fort : 50 milliards d'euros en 2020 (40 milliards actuellement).

À terme, ce double objectif permettrait de créer 300 000 emplois supplémentaires sur l'ensemble du territoire, en métropole comme en outre-mer.



IAKOV FILIMONOV/123RF

En ce qui concerne la montagne quatre saisons, le tourisme hivernal lié aux sports d'hiver se concentre fortement sur les périodes de vacances scolaires et concerne un territoire étroit (en lien avec l'enneigement nécessaire à ce type de séjours). Ces dernières années, les stations de ski ont diver-

LES NOUVELLES RAMES DU FUNICULAIRE QUI RELIENT BOURG-SAINT-AURICE ET LA STATION DES ARCS ONT ÉTÉ INAUGURÉES



ACTU/STANISLAS

Le maire de Bourg-Saint-Maurice, Michel Giraudy, et le PDG de la Compagnie des Alpes, Dominique Marcel, ont inauguré le vendredi 13 décembre les nouvelles rames du funiculaire qui relie Bourg-Saint-Maurice et la station des Arcs.

L'histoire du funiculaire pour monter aux Arcs commence en 1974 avec l'installation du 1^{er} téléphérique qui connecte Bourg-Saint-Maurice à la station Arc 1 600. Le 13 décembre, le tout nouveau funiculaire a été inauguré en présence de nombreuses personnalités.

Ces nouvelles rames et la gare sont une des expressions de la modernité des Arcs. Cet appareil, couplé à la gare TGV internationale de Bourg-Saint-Maurice, propose en effet une alternative unique et écoresponsable pour accéder au ski facilement.

Dotées d'un toit et de façades vitrées, les nouvelles rames du funiculaire invitent les voyageurs à profiter d'un paysage extraordinaire à mesure qu'ils s'élèvent en altitude. D'autant plus qu'une partie du plafond est surélevée pour que tous les passagers puissent bénéficier de la même vue panoramique.

sifié leurs offres, tout d'abord en proposant, en plus du ski alpin, d'autres pratiques comme le ski de fond, les promenades en raquettes ou en chiens de traîneaux. La France se place ainsi au troisième rang des destinations mondiales de ski, derrière les États-Unis et l'Autriche.

Le tourisme estival, qui peut se développer en-dehors de la période liée aux congés d'été (printemps et automne selon les territoires), est susceptible de concerner l'ensemble des territoires de montagne. Pour répondre à une fréquentation accrue des familles ou des groupes d'amis, prenant en compte les non-skieurs, l'offre hors ski s'est développée avec un accroissement des établissements proposant des soins de bien-être, du spa, un accent mis sur la gastronomie, le shopping ou encore la vie nocturne. Un ensemble d'acteurs travaille à l'amélioration de l'expérience montagne *via* un aménagement en termes de remontées mécaniques et d'aménagements des pistes (Domaines skiables de France) et de réalisations d'hébergements diversifiés. En la matière, des investissements ont été effectués pour adapter l'offre à la demande afin de tenir compte de la nouvelle sociologie des familles et de prendre en compte les demandes, notamment au niveau de la taille et du confort.

Le poste de conduite, installé au centre de la rame, et non en bout de wagon comme habituellement, libère l'avant et l'arrière de l'appareil pour des perspectives sublimes sur la montagne. Les plus jeunes pourront même jouer à conduire le funiculaire grâce à un pupitre de commande ludique installé à l'avant de l'appareil ! Un projet qui va dans le sens de l'époque et qui contribue à l'essor de la mobilité douce et durable en montagne.

Avec ce projet, les Arcs deviennent la première et unique station à être connectée à une gare TGV *via* le funiculaire. Nul doute que ce projet participera au rayonnement international de la station qui dispose dorénavant d'un accès direct depuis Paris (TGV), le Royaume-Uni (Londres – Eurostar), la Belgique (Bruxelles – Thalys) et les Pays-Bas (Amsterdam – Thalys) – avec une émission de CO₂ de 3 g/km pour un trajet écoresponsable de Paris à Bourg-Saint-Maurice contre 135 g/km en voiture ou 168 g/km en avion.

« Une alternative unique et écoresponsable pour accéder au ski facilement. »



Marcus Gandy / 123RF

Les schémas de cohérence territoriale en voie de simplification

Deux ordonnances prises en application de la loi Élan⁽¹⁾ devraient prochainement apporter un certain nombre de clarifications concernant les schémas de cohérence territoriale (SCoT). Soumises au Conseil d'État ce mois de janvier, leur publication au *Journal officiel* est attendue pour le mois de mars en vue d'une mise en œuvre dès le mois de mai.

La loi Élan a prévu plusieurs ordonnances qui auront une incidence sur les SCoT. Celle inscrite dans son article 50 est destinée à actualiser, clarifier, simplifier et compléter à compter du 1^{er} mars 2020 le régime juridique des schémas d'aménagement régional prévus aux articles L. 4 433-7 à L. 4 433-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par ailleurs, celle annoncée dans son article 46 doit adapter l'objet, le périmètre et le contenu du schéma de cohérence territoriale afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. L'objectif est donc double puisqu'il s'agit à la fois de renforcer l'autorité politique des SCoT et d'inciter à une reconfiguration de leur périmètre pour qu'ils répondent systématiquement à une logique de bassin d'emploi. Le nombre actuel de 470 SCoT (dont 329 approuvés) pourrait ainsi être ramené à 300 sous la diligence des préfets avec les difficultés de gouvernance locale que cela soulève.

Afin de renforcer l'autorité programmatique des SCoT, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) serait converti en projet d'aménagement straté-

gique (PAS). Au-delà du simple changement d'appellation, il s'agit de faire de ce document, auquel certains SCoT n'accordent pas toute l'attention requise, un véritable outil programmatique et incontournable proposant pour le territoire une stratégie concrète à échéance d'une vingtaine d'années. À défaut d'être exhaustif, le PAS devrait surtout être sélectif en matière d'orientations thématiques, pour être ensuite décliné concrètement dans les documents d'orientations et d'objectifs opposables juridiquement.

Parmi ces derniers, quatre thématiques seraient néanmoins obligatoires : équipements et services en matière de mobilité, évolution des activités agricoles et commerciales, renouvellement urbain (densification, offre de logement social) et, enfin, transition écologique et énergétique (notamment interaction des activités agricoles et forestières avec les paysages). Dans cette nouvelle approche, le rapport de présentation disparaît mais l'évaluation environnementale demeure.

Quoi qu'il en soit, pour les SCoT déjà existants, il serait toujours possible de se maintenir sous le régime actuel en prenant préalablement des délibérations en ce sens.

(1) Loi n° 2018-1 021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

« Un véritable outil programmatique et incontournable pour les territoires. »

Lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2020

Les élus de la montagne font entendre leur voix

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2020 ont été publiées au *Journal officiel* respectivement les 27 et 29 décembre 2019. Ces textes ont permis aux élus de la montagne de faire entendre leur voix pour l'adoption de certaines dispositions favorables à leurs territoires et afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur certains dossiers sensibles.

Sur la loi de finances

Les élus de la montagne ont réussi à maintenir un régime fiscal adapté pour le gazole non routier utilisé pour le déneigement des routes et le damage des pistes.

La trajectoire prévue par le projet de loi de finances pour 2020 pour les tarifs réduits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) représentait une augmentation de plus de 40 centimes d'euros par litre d'ici au 1^{er} janvier 2022 – soit de plus de 200 % – et créait une charge nouvelle pour les collectivités de montagne. Les députés de la montagne ont donc porté un amendement fixant à 18,82 euros par hectolitre le tarif de la taxe intérieure de consommation applicable au gazole utilisé pour des opérations spécifiques relevant du service public et des missions de sécurité pour la gestion de la neige en montagne (déneigement des routes et damage des pistes).

Le remplacement de la catégorie des auberges de jeunesse par celle des auberges collectives.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les hébergements en attente de classement ou sans classement se voient appliquer une taxe de séjour proportionnelle comprise entre 1 et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme quatre étoiles. Cette disposition était entendue comme une incitation au classement des hébergements pour lesquels il existe un classement avec l'objectif d'une montée en gamme et en qualité de l'accueil des touristes.

Toutefois, les autres formes d'hébergement qui ne peuvent prétendre à un classement, à défaut d'existence de celui-ci ou qui ne disposent d'aucune qualification au sens du Code du tourisme – comme les centres internationaux de séjour, les gîtes d'étapes ou pour les groupes – étaient automatique-

ment frappées par la règle du pourcentage à la nuitée. Le nouveau dispositif vise donc à séparer la catégorie des hébergements non classés qui peuvent prétendre au classement d'une nouvelle catégorie à créer pour les formes d'hébergement actuellement non classable, du fait de l'existence d'espaces d'hébergement commun et dont la principale caractéristique est une offre de location dans des chambres partagées, avec parfois en complément une location de chambres privatisées. Les auberges de jeunesse, les centres internationaux de séjours et les hôtels pourront ainsi s'inscrire dans cette nouvelle catégorie.

Sur la loi de financement de la sécurité sociale

L'exclusion des personnels des régies directes du bénéfice de l'allocation de chômage partiel.

L'article 45 de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a mis en place une expérimentation visant à

adapter le dispositif de l'activité partielle aux régies dotées de la seule autonomie financière qui gèrent un service public à caractère industriel et commercial de remontées mécaniques ou de pistes de ski. Au terme de l'expérimentation, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a décidé que les résultats, à la fois quantitatifs et qualitatifs, apparaissaient en deçà des attentes.

L'impact sur ces structures et sur toute l'activité économique des stations dans lesquelles elles opèrent a fait l'objet de discussions dans le cadre des travaux sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.

L'ANEM, l'ANMSM et DSF ont par ailleurs écrit un courrier à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, ainsi qu'à Muriel Pénicaud, ministre du Travail, afin d'attirer leur attention sur le dispositif. Les associations leur ont signalé que sans initiative rapide du gouvernement, une quarantaine de petits exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiables allaient être privés de couverture pour eux et leurs salariés si la neige venait à manquer cet hiver.

L'allègement de la cotisation des moniteurs de ski, guides et accompagnateurs en montagne.

Comme évoqué dans le précédent numéro (PLM n° 310), les élus de la montagne ont fait adopter par le Parlement une mesure permettant aux professionnels ayant des activités saisonnières accessoires d'être dispensés du paiement de la cotisation forfaitaire et de remplacer cette dernière par une contribution proportionnelle au revenu généré par ces activités.





L'Association entendue au Sénat sur le bilan de l'Acte II

Le groupe d'études Développement économique de la montagne du Sénat a auditionné le 3 décembre Annie Genevard, présidente de l'ANEM, dans le cadre de l'évaluation de la loi du 28 décembre 2016, dite Acte II de la loi montagne. L'occasion d'évoquer d'éventuels ajustements.

Trois ans après l'adoption de la loi « Montagne II » du 28 décembre 2016, le groupe d'études Développement économique de la montagne du Sénat, présidé par Cyril Pellevat, sénateur de la Haute-Savoie, a entrepris une évaluation de son application afin de cerner les attentes des territoires de montagne et d'identifier les freins. À cet effet, une dizaine d'auditions sont en cours jusqu'au mois de février dans le cadre du groupe d'études. L'objectif est de

formuler une dizaine de propositions pour accompagner les acteurs de la montagne et d'apporter des compléments à la loi de 2016.

Lors de son audition, la présidente a rappelé toute l'importance de ce texte qui est le résultat d'un travail de longue haleine, d'analyse et de propositions porté par l'ANEM et qui a bénéficié, fait exceptionnel, d'une véritable coécriture entre les ministres du gouvernement et les

parlementaires de montagne. Elle s'est également félicitée de l'état très satisfaisant du nombre de textes d'application adoptés depuis. Elle s'est ainsi montrée réservée sur l'idée d'engager dès à présent un processus législatif d'envergure qui ferait fonction d'acte III de la loi montagne. Elle n'a pas pour autant omis de reconnaître que certains aspects de la loi posent problème, soit faute de texte d'application (tel que l'article défiscalisant le gazole utilisé pour la collecte du lait en montagne), soit parce que leur application se révèle problématique. C'est le cas notamment de la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN) intégrant la distinction entre UTN structurantes et UTN locales, et partiellement invalidée par le Conseil d'État dans un arrêt de juin dernier.

« Un travail de longue haleine, d'analyse et de propositions porté par l'ANEM. »

AGENDA JANVIER

Vendredi 10 janvier ● Conseil national de la montagne à Saint-Dié-des-Vosges.

Mercredi 22 janvier ● Audition de l'ANEM par la mission de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de l'Acte II de la loi montagne.

Mercredi 29 janvier ● Comité directeur de l'ANEM (de 9 h 30 à 11 h 30 à l'Assemblée nationale).

● Cérémonie des vœux de l'ANEM à la presse (11 h 30 à la Questure de l'Assemblée).

● Réunion des responsables de section de l'ANEM au siège de l'Association.

L'ANEM lance sa Newsletter !



Abonnez-vous sur www.anem.fr

et restez informés sur toute l'actualité de la Montagne.

Suivez-nous sur





BANQUE des
TERRITOIRES



**Construire
ensemble
les territoires
de demain**

#AFondLesTerritoires

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social et professions juridiques.

L'intérêt général a choisi sa banque

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr